



Réf.: KU 625.40
Note No. 221/2009
-/ne
(à indiquer en cas de réponse)

COPIE

Note verbale

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc et a l'honneur de lui communiquer ce qui suit:

En application de l'article 4 de l'Accord culturel entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume du Maroc du 06 octobre 1987, l'Office Allemand d'Échanges Universitaires (DAAD) propose, comme les années précédentes, aux scientifiques du Royaume du Maroc pour l'année universitaire 2010/2011 différents modèles des bourses d'études et de recherches, dont:

- I. Bourses de recherche à courte durée (d'un à six mois) et à longue durée (max. pour un doctorat complet en Allemagne jusqu'à trois ans) pour thésards et jeunes scientifiques qui ont terminé leurs études par un Diplôme d'Études Supérieures (DESA, DESS, DEA etc.) ou un Master/Magister ou qui ont déjà passé leur doctorat (postgradué);**
- II. Bourses de recherche pour thésards selon le „Modèle Sandwich“ jusqu'à deux ans maximum;**
- III. Séjours de recherche (entre 1 et 3 mois) pour enseignants du supérieur et scientifiques et réinvitations d'anciens boursiers du DAAD;**

Ministère des Affaires Étrangères
et de la Coopération
du Royaume du Maroc
- Direction de la Coopération culturelle et Scientifique
R a b a t

- IV. Bourses d'études pour artistes** (en peinture, sculpture, design, film, musique) d'une durée d'une année universitaire;
- V. Cours d'été** (d'une durée de 3 à 4 semaines) **pour des étudiants avancés en études supérieures dans toutes les spécialités**. Les candidats doivent être en possession du certificat de langue B1;
- VI Voyages d'études de groupes d'étudiants en Allemagne** pour 10 à 15 personnes et pour une durée de 7 à 12 jours.

Une description détaillée des différentes bourses et la constitution du dossier de bourse sont données en annexe. Les formulaires de candidature peuvent être retirés au Service culturel de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Rabat. Les dossiers de candidature dûment remplis devront être déposés à l'Ambassade et non auprès du DAAD. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen de la part des autorités allemandes concernées.

Par ailleurs, des connaissances de la langue allemande sont souhaitables, étant absolument obligatoire pour les candidats des bourses de longue durée et du modèle "Sandwich". Néanmoins, les bourses de longue durée peuvent, le cas échéant, comporter un cours linguistique précédant les études.

Pour toute information supplémentaire, les autorités marocaines compétentes ou les intéressés individuels sont invités à s'adresser à l'Ambassade - Section culturelle - qui se tient à leur disposition. Les informations sur les bourses d'études peuvent également être consultées sur le site de l'Ambassade: **www.rabat.diplo.de** ou bien sur le site du DAAD **www.daad.de/stipendien**.

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne prie le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc de bien vouloir informer les autorités et institutions marocaines compétentes et concernées du contenu de la présente note et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Rabat le 10 juillet 2009

L.S.

Copie:

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique